

Infos zéro déchet

Devenons citoyens éco-responsables

N° 26 – juillet 2023



Le papier au bout du rouleau !

D'après CITEO, 89% des Français trient leurs papiers et emballages. Les papiers mis sur le marché sont actuellement recyclés à plus de 60 %. Un chiffre à améliorer puisque le papier a de multiples usages dans notre quotidien.

Qu'est-ce que le « papier » ?

Le papier est issu de matières premières fibreuses composées principalement de fibres de bois que l'on appelle la **cellulose**.

Découvert en Chine en l'an 105, le papier est devenu un élément du quotidien de l'homme de par ses nombreuses utilisations : il peut être un support de **communication** ou un **emballage**.



Le papier est fabriqué à partir **de bois, d'eau, de produits chimiques et d'énergie**. Toutes ces ressources sont utilisées en grandes quantités ! Selon la composition du papier, il faudra plus ou moins de bois, et donc d'arbres. Il est donc important de recycler le papier pour économiser ces ressources.

Le tri, c'est de la balle

Les papiers et les cartons sont à déposer dans le bac de tri, avec tous les autres emballages. Le contenu du bac de tri est transporté au centre de tri ALTEM à Strasbourg.

Les différents déchets sont séparés par matière grâce aux tris mécanique, optique et manuel. Les papiers sont **conditionnés en balles** qui sont ensuite transportées vers l'usine de recyclage papetière.

Les 5 vies du papier



À l'usine de recyclage papetière, les papiers et les cartons sont versés dans un « **pulpeur** », qui en présence d'eau, va brasser les déchets et **séparer les fibres**.

Vient ensuite l'étape d'épuration où les différents matériaux (colle, agrafes, plastique...) sont éliminés. On obtient une pâte qui sera égouttée, pressée et séchée pour être transformée en bobine.

Les bobines provenant du broyage des **papiers et cartons** servent à fabriquer de **nouveaux produits** : cartons, livres, journaux, papier à usage unique, etc.

Le saviez-vous ?



Les papiers peuvent se recycler en moyenne 5 fois.

En effet, la fibre se dégrade à chaque recyclage et au-delà, elle ne peut plus former une pâte à papier exploitable.

Quels sont les avantages du papier recyclé ?

Le papier est dit « recyclé », quand il est composé d'au moins 50 % de papiers usagés ou de chutes industrielles. (*recygo*).

Ainsi, en recyclant le papier pour former de nouveaux produits, on limite l'utilisation des ressources naturelles qui s'épuisent.

Utiliser de la matière recyclée nécessite 2 à 5 fois moins d'énergie et d'eau, et 20 fois moins de bois que de la matière vierge.

Et les papiers à usage unique ?

Certes appelés « papiers » à usage unique, les mouchoirs, essuie-tout et autres serviettes en papier ne vont pas dans le bac de tri car ils ne sont pas recyclables.

Les papiers à usage unique vont dans le bac d'ordures ménagères

Même propres, on ne peut plus les recycler à cause de leurs propriétés absorbantes.



Recyclé ≠ Recyclable



Bien souvent confondus, ces deux mots n'ont pas la même signification.

Lorsqu'un emballage est **recyclable**, cela signifie que la matière qui le constitue peut-être **transformée en une nouvelle matière** pour produire de nouveaux objets ou emballages.

Et quand l'emballage est fabriqué avec de la matière **recyclée**, cela signifie qu'on a utilisé la **matière provenant d'un emballage recyclable**.

Ce n'est pas parce que votre produit contient de la matière recyclée qu'il est pour autant recyclable.

C'est grâce au tri qu'on peut recycler les papiers

Tous les papiers graphiques se trient et se recyclent. Il s'agit des publicités, prospectus, enveloppes, livres, cahiers, feuilles de papier, etc.

Et comme le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, n'oubliez pas de demander votre **STOP PUB** à la mairie si vous ne lisez pas les publicités.



Pour aller plus loin :

- Le parcours d'une boîte en carton : <https://www.youtube.com/watch?v=g5iYZxrJnTA>
- Voir **Infos ZD n° 21 : Où vont nos déchets ?**
- **Retrouvez tous les numéros Info ZD** sur le site du SMICTOM <https://smictom-nord67.com>



SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00



@SMICTOMNordAlsace